



Offre d'emploi

Aide-matelot et guide-animateur (Poste saisonnier)

Tu aimes l'art dramatique, tu as une voix artistique et tu es à l'aise devant le public, tu désires relever un nouveau défi et t'impliquer dans un milieu de vie dynamique tout en mettant tes habilités et compétences à titre d'aide matelot et guide-animateur à bord de la navette fluviale ? Ce poste est pour toi !

Situé aux abords du fleuve Saint-Laurent, la Municipalité des Cèdres se trouve à proximité des autoroutes 20 et 30 traversant le magnifique canal Soulanges. En pleine croissance et au charme de son cadre champêtre, la Municipalité est à la recherche d'un aide-matelot et guide-animateur de l'excursion fluviale durant la période du 23 juin au 1^{er} septembre 2019 au service des loisirs, culture et de la vie communautaire.

Description sommaire du poste

Sous la supervision de la technicienne en loisir, le **guide-animateur** devra accueillir les passagers de la navette fluviale, raconter et animer l'histoire patrimoniale suivant le parcours. Il devra être un bon interprète et être autonome pour répondre aux questions des participants. Il devra aussi les informer des attraits touristiques environnants et aider le matelot et le capitaine à assurer la sécurité des passagers.

Sous la supervision du capitaine, l'**aide-matelot** participe à l'opération de la navette fluviale en effectuant des opérations de chargement et de déchargement des vélos et de leurs passagers et effectue des travaux d'entretien mineurs sur la navette. Il répond aux diverses demandes des usagers et effectue la perception des droits de passage. Enfin, il effectue toute autre tâche connexe pouvant relever de cet emploi.

Exigences

- Être âgé de 15 à 30 ans (poste subventionné par Emploi Été Canada)
- Être courtois et dynamique;
- Être capable de travailler dans des conditions climatiques difficiles;
- Intérêt pour l'animation et l'histoire;
- Voix artistique, français excellent avec une très belle prononciation;
- À l'aise devant le public;
- Savoir travailler en équipe;
- Propension à la santé et sécurité au travail;
- Être autonome, ponctuel et avoir de la rigueur.

Municipalité des Cèdres



Rémunération et heure de travail

Salaire minimum prescrit par la loi

Horaire d'été selon la température :

Heure de travail de 30 à 40 heures / semaine :

Toute personne intéressée doit acheminer son curriculum vitae avec la mention « **Aide-matelot et guide-animateur** » et ce, au plus tard à 16 h 30, le **5 avril 2019** à l'adresse courriel suivante : rh@ville.lescedres.qc.ca.

Nous remercions tous les candidats pour leur intérêt et seules les candidatures retenues seront contactées.